

Pêche Monédières

Le magazine de l'Association Agréée pour la Pêche et la

Protection du Milieu Aquatique des Monédières



GRATUIT

SATISFACTION

en

RIVIERES || PÊCHE || ENVIRONNEMENT

Je sais qu'il n'est pas toujours judicieux de s'auto-satisfaire, mais dans la morosité ambiante d'une situation de perte d'adhérents, que ce soit au niveau national ou départemental je pense que nous pouvons nous féliciter de notre dynamique.

Notre petite AAPPMA peut se targuer, non seulement d'avoir réussi à juguler cette hémorragie mais aussi d'avoir augmenté ses effectifs, sans pour autant tomber dans l'obsession de la course aux cartes de pêche. Nous avons ainsi démontré, qu'avec de petits moyens et de bonnes volontés, il est possible de sortir de cette spirale. Nous avons réussi à exister à côté d'AAPPMA plus importantes que nous, prouver qu'en s'engageant dans la défense des milieux aquatiques, nous avons choisi la bonne voie en fédérant de nouveaux adhérents et fidélisant ceux qui étaient déjà sensibles à cette façon de voir l'avenir de la pêche. Votre confiance, votre soutien financier, que ce soit par vos adhésions mais aussi par vos dons (nos généreux donateurs se reconnaitrons) nous permettant ainsi de financer de petits travaux AAPPMA, de maintenir nos interventions auprès des scolaires de notre territoire (11 écoles / 192 élèves à sensibiliser pour 2020)

Cette année 2020 sera d'ailleurs l'année de l'AAPPMA, avec la diffusion nationale du film reportage « *Des sentinelles au chevet des rivières* » film du naturaliste Philippe Laforge, où votre AAPPMA a été sélectionnée parmi d'autres lauréats du prix Charles RITZ, cette diffusion sera faite par l'intermédiaire du festival du film de pêche « *Rise Festival* » dans les salles de cinéma partenaires sur toute la France et notamment en mars à Tulle au VéoCiné et à Meymac au Souvise, tout proche de notre territoire (billetterie sur leur site uniquement). 2020 sera marquée aussi par un événement important : l'étape du tour de France à Sarran le 9 juillet prochain. Nous vous donnons rendez-vous sur les étangs du Musée où votre AAPPMA sera présente avec des animations pêche tout au long de la journée.

Malgré tous nos efforts, la période estivale 2019 aura été rude pour nos cours d'eaux, nos truites ont été directement touchées, je crois en votre responsabilité en tant que pêcheurs, je ne le répéterai jamais assez, vous détenez l'avenir de vos futures pêches entre vos mains, je vous demanderai donc de limiter vos captures, de laisser vos plus belles prises dans nos cours d'eaux, garantes des futures truitelles.

Comptant sur votre responsabilisation, l'AAPPMA fera le reste.

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable saison 2020 sur notre territoire .

Le Président
Marc BOUVARD



Cinéma le Souvise
Meymac - le 09/03 à 20 H

Cinéma VéoCiné
Tulle - le 13/03 à 18 H

Les lauréats du prix Charles Ritz
Des sentinelles au chevet des rivières
Un film de Philippe Laforge

STARS DE CINEMA !

A.A.P.P.M.A. La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

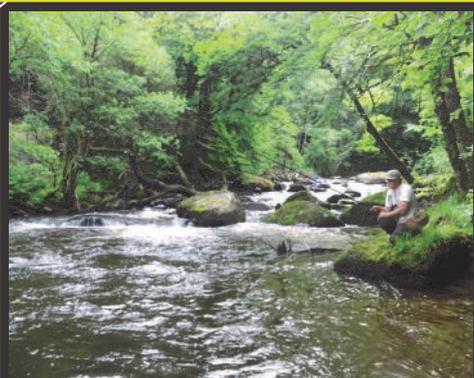
www.pechemonedières.fr - peche.monedières@gmail.com

Pêche en Monédières - N°10

PÊCHE EN MONÉDIÈRES N°10 - 2020

ÉCHOS DE NOS COURS D'EAU

Une victoire pour l'AAPPMA



pas de nouvelle microcentrale à Lavergne !

Votre AAPPMA a signalé, défendu, argumenté auprès de la fédération, et des services de l'Etat pour que le projet d'augmentation de puissance prévu sur la microcentrale de Lavergne soit abandonné. Nous vous avons parlé de ce projet dans notre bulletin de l'an passé et nous pouvons aujourd'hui vous informer que la préfecture a donné un avis négatif pour ce projet, protégeant ainsi un tronçon de Corrèze de plusieurs centaines de mètres, notamment la zone des chutes, l'un des derniers joyaux préservés de notre territoire.

Nous ne sommes évidemment pas opposés par principe à la production d'hydroélectricité, nous entretenons de bonnes relations avec les exploitants, mais notre position a toujours été claire : optimiser l'existant OUI, créer de nouveaux sites de production sur une rivière déjà très exploitée, NON !

Nous nous félicitons de la décision des services de l'Etat et du travail mené en collaboration avec la Fédération sur ce dossier.

ÉCHOS DE L'AAPPMA

LA TRUITE DES MONÉDIÈRES. UN NOMBRE DE MEMBRES EN AUGMENTATION

L'AAPPMA peut vous dire un grand merci pour votre fidélité : depuis 2008 et la relance de l'association, puis la fusion en 2013, nos effectifs ont tout simplement triplé. Oui triplé ! + 300 % pour l'AAPPMA des Monédières alors que sur la même période le département voyait le nombre de pêcheurs baisser de -25 %... **MERCI A VOUS !**

Effectifs

Majeur et Interdépartementale : 228

Femme : 15

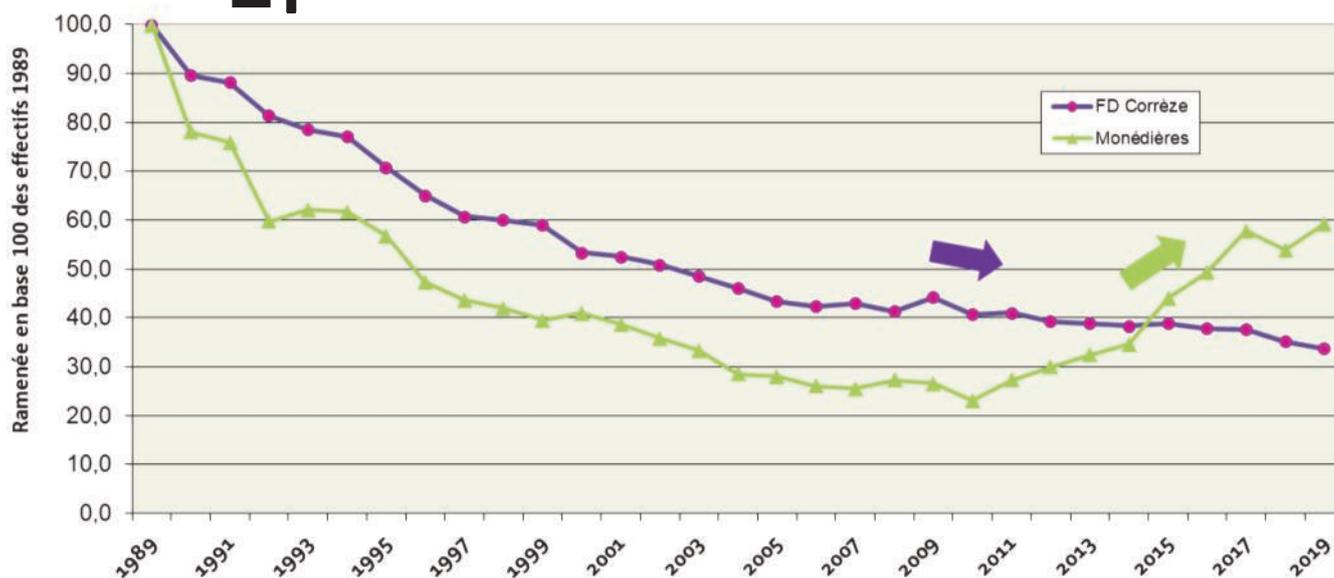
Mineur : 20

Découverte : 143

Hebdomadaire : 42

Journalière : 54

TOTAL : 502 cartes



1

PÊCHE en MONÉDIÈRES



2012, 2015... 2018 ?

LE POINT SUR LES AFFAIRES JUDICIAIRES

Après plusieurs évènements de pollution ayant eu lieu sur la Montane en aval d'Eyrein, après deux condamnations au pénal pour les évènements de 2012 et 2015, la Montane a une nouvelle fois été polluée en Août 2018 et cette fois avec un impact sans précédents.



La mousse mesurait plusieurs mètres par endroits, le produit chimique est descendu jusqu'à Tulle et la confluence Corrèze

Pour l'instant voilà où en sont les deux affaires au niveau des procédures judiciaires :

- **Affaire de 2015** : l'entreprise a été condamnée au pénal et la juge a lancé une procédure civile pour l'estimation du montant du préjudice écologique. Un expert a été nommé et après moult reports, retards, il a rendu un rapport qui, de l'avis de l'ensemble des parties civiles, est inadmissible. Avec la Fédération et l'AAPPMA de Tulle, nous avons fait valoir les arguments techniques auprès de la juge et défendons notre estimation initiale du préjudice écologique selon les méthodes en vigueur. Une audience était prévue le 31/01/2020, mais a une nouvelle fois été reportée suite à la grève du barreau de Tulle
- **Affaire de 2018** : a l'heure où nous écrivons ces lignes, le dossier d'enquête est encore sur le bureau du procureur de la République. Nous savons que la procédure est close et nous attendons sa décision quant à d'éventuelles poursuites judiciaires ou non. En parallèle de notre participation aux constatations et à notre rôle de partie civile, nous avons demandé la nomination d'un expert indépendant. Plusieurs réunions ont eu lieu sur le site et des rapports d'expertise sont en cours de rédaction pour déterminer les causes exactes de cet évènement. Nous avons estimé le montant du préjudice écologique lié à cette pollution dramatique pour la Montane, il est très important au regard des conséquences dramatiques sur l'écosystème.

Par ailleurs, l'entreprise Eyrein Industrie a demandé un renouvellement de son autorisation de rejet qui a été instruite en préfecture au printemps dernier. Malgré les affaires en cours, les condamnations passées et l'opposition évidente de votre Fédération de Pêche en CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), le principe du renouvellement de cette autorisation a été acté ce que nous regrettons très fortement. L'Etat n'a pas pris la mesure de l'ampleur des dysfonctionnements et des enjeux halieutiques, touristiques et sociaux présents sur la Montane.



Plusieurs cadavres de truites jonchant le cours de la Montane en 2018

Le combat pour obtenir réparation du préjudice écologique qu'a subit la Montane continue et vos bénévoles restent mobilisés !

UNE SECHERESSE DE PLUS SUR NOTRE TERRITOIRE : LE BILAN

2019 marquera une nouvelle fois notre territoire par des débits faibles et des températures élevées. Si le manque d'eau l'été est un fonctionnement naturel de nos ruisseaux, la répétition de ces évènements et l'accroissement des évènements extrêmes nous inquiètent. Les débits ont battu les records historiques des étés 1976, 1989, 2003, 2009 et 2015. Plusieurs ruisseaux ont été asséchés totalement. La quasi-totalité des affluents de la Corrèze s'est asséchée début septembre, une majeure partie des affluents de la Montane et de la Vimabelle. Ainsi, l'AAPPMA a demandé, via la Fédération, au préfet de procéder à la limitation des usages sur les cours d'eau (vidanges d'étangs, travaux, pêche à la ligne, pêches électriques etc.).

Notre AAPPMA est dans une phase de réflexion pour trouver un moyen de restaurer les populations de truites sur les cours d'eau asséchés ne pouvant être recolonisés, en amont de chutes naturelles par exemple. Espérons que 2020 soit plus favorable pour nos chers ruisseaux !

INFOS ET BRUITS DE COULOIRS

DEPOSITAIRES

Vous le savez, la carte de pêche est délivrée par Internet. Notre association a toujours fait le choix de conserver le lien avec les personnes n'ayant pas cet outil. Nous avons donc fait très tôt le choix de communiquer directement via ce bulletin mais aussi de conserver un réseau de dépositaires vous permettant de vous faire aider pour obtenir cette carte. Nous tenons à remercier nos deux dépositaires situés à Corrèze. **MERCI A EUX !**

Le Trèfle à Corrèze



Ouvert toute la semaine de 07:00 à 12:30 et de 15:00 à 19:00 sauf le dimanche de 07:00 à 12:30
Avenue de la Gare 19800 Corrèze - 05. 55. 21. 39.90

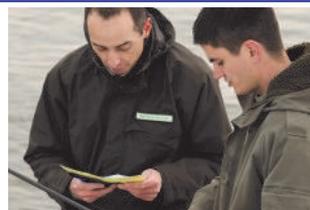
Gamm Vert Village à Corrèze



Ouvert toute la semaine sauf le lundi et le dimanche de 09:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00
La Croix Ferrée 19800 Corrèze - 05. 55. 21. 38. 77

Un nouveau garde-pêche pour l'AAPPMA !

Suite à la démission de M. Guillaume ALTIERI, M. Pierre CHARTIER a été formé, assermenté et commissionné pour contrôler les parcours de pêche à partir de 2020. Merci de lui réserver le meilleur accueil possible. Il est à votre service également !



LES ÉLECTIONS EN 2020

En décembre 2020, notre mandat se terminera et votre bureau devra être renouvelé. **Pour devenir élu au conseil d'administration de l'AAPPMA vous devez avoir acheté votre carte de pêche de l'AAPPMA en 2019 et en 2020.** Si vous souhaitez faire entendre votre voix, n'hésitez pas et rejoignez-nous ! Des nouveaux bénévoles sont toujours les bienvenus dans les petites AAPPMA comme la nôtre.



80 016

C'est, en 2019, le nombre de visiteurs de votre AAPPMA sur Internet !

Agenda 2020

14 Mars

Ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie

20 Sept.

Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie

Décembre

Renouvellement du bureau de l'AAPPMA des Monédières

9 Juillet

Arrivée du Tour de France à Sarran

28 Février 2020 à 19H00 à

Gimel-les-Cascades

Assemblée générale de l'AAPPMA La Truite des Monédières

Nous joindre

✉ Par courrier

AAPPMA des Monédières
Mairie - 19800 CORREZE

☎ Par téléphone

🖱 Par Internet

peche.monedieres@gmail.com
www.pechemonedieres.fr

3

A.A.P.P.M.A. La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

www.pechemonedieres.fr - peche.monedieres@gmail.com

Pêche en Monédières - N°10